

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE FONT-ROMEUE ODEILLO VIA
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le DIX-NEUF NOVEMBRE à 18h00,

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEUE ODEILLO VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire,

Date de la convocation : 13 novembre 2020

La séance n'était pas autorisée au public. La retransmission des débats en direct a pu être suivie par le public, le lien internet pour la diffusion en live de ce conseil municipal était le suivant : <https://www.facebook.com/CommuneFontRomeue>.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Faëza OMAHSAN

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Ayant pris part aux délibérations : 18

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ARTIGUES Inès – M. DÉMELIN Jean-Louis – Mme Christine DELIAS - M. DESCLAUX Fabien – M. DOVAL Loïc – Mme GARRABE-POUGET Jeannine – Mme LARROZE Rachel - M. LATUTE Jean-Michel – Mme LEBECQ Michelle - Mme LE TOAN BARES PhongLan - M. LUNEAU Alain - Mme OMAHSAN Faëza - Mme PIERA Martine – M. Serge PONSA - M. RIFF Michel

ABSENTS EXCUSÉS :

M. BOSSELUT Rodolphe -- Mme NOLIN Claire – M. PEREZ Julien –

ABSENTE :

Mme Liliane NGUYEN

AVAIENT PROCURATION :

M. PONSA Serge pour M. BOSSELUT Rodolphe – M. RIFF Michel pour Mme NOLIN Claire – Mme DELIAS Christine pour M. PEREZ Julien.

DEL-2020-175 - Commande d'essences arbustives et arborées à la pépinière départementale

Monsieur le Maire EXPOSE à l'Assemblée que le Département des Pyrénées-Orientales soutient les communes dans leurs projets d'embellissement du cadre de vie, par le biais de la Pépinière Départementale, qui peut fournir des plants d'arbres et d'arbustes. Soucieuse d'améliorer la qualité de ses services, et notamment sa contribution au Développement Durable, la Pépinière Départementale met plus que jamais l'accent sur les bonnes pratiques. Cela se traduit par des propositions d'espèces peu exigeantes en arrosage, espèces locales adaptées au climat, et par l'exemplarité dans la conduite d'une démarche « zéro pesticides » qu'elle souhaite par ce biais inciter chez les communes du département.

Monsieur le Maire PRÉCISE qu'un projet d'aménagement de la commune entre dans ce cadre et implique des plantations d'essences arbustives et arborées.

Ce projet est le suivant :

Embellissement paysager sur le parcours de Golf

Le golf 9 trous de Font-Romeu est le plus ancien golf de montagne. Construit dans les années 20, le parcours propose une succession de fairways montants et descendants, à une altitude moyenne de 1800m. Afin d'assurer une agréable transition entre les greens et la forêt de pins, un programme de plantations a été programmé : une première phase a d'ores et déjà été réalisée en 2016, et devant sa réussite, une seconde est prévue pour 2021. Ce sont donc 12 arbres et 11 arbustes, adaptés au climat montagnard et méditerranéen, qui composeront la campagne de plantation 2021.

Il est dit que pour ce projet, le détail des essences (liste) ainsi que leur implantation précise sur le plan, seront jointes au dossier de demande à la Pépinière Départementale.

MONSIEUR LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- DE VALIDER le principe de l'opération.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la demande auprès de la Pépinière Départementale.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le principe de l'opération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Fait à Font-Romeu Odeillo Via,
le 20 novembre 2020



Le Maire,
Alain LUNEAU